



Durée

- 39 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques
+ examens

Option

DPE Niveau II

Mention :
« DPE à l'immeuble ou de
bâtiments à usage principal
autre que d'habitation »

+ 2 Jours

Amiante Niveau II :

Mention :
« Établissements recevant
du public (catégorie 1 à 4),
immeuble de grande hauteur,
bâtiments industriels,
examen visuel après travaux
et repérage liste C »

+ 2 Jours

Lieux

- Paris
- Lyon
- Thionville
- Nantes
- Aix-en-Provence
- Nice
- Bordeaux
- Guadeloupe
- Toulouse
- Caen

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Tarifs

6 980 € TTC

Diagnostiqueur Immobilier Cycle Complet et Certifications

Titre de niveau II (BAC + 3) Cycle diplômant de 39 jours

*Titre enregistré au RNCP (arrêté du 05 avril 2012, J.O. du 14 avril 2012,
NOR : APPD1209691A modifié par l'arrêté du 26 mai 2016 publié au JO
le 7 juin 2016 NOR : ETSD1611834A)

Certifié ISO 9001 V2008

Objectifs de la formation ODI-O2B

- Répondre aux nouvelles exigences en matière de certification pour les modules : DPE-AMIANTE-PLOMB-ELEC-GAZ-TERMITE.
- Répondre aux prés requis exigés par les organismes certificateurs pour l'inscription à la certification.
- Préparer un mémoire et le soutenir devant un jury en vue de l'obtention du niveau BAC+3.
- Comprendre les mises à jour des évolutions techniques, législatives et réglementaires pour les modules : DPE-AMIANTE-PLOMB-ELEC-GAZ-TERMITE.
- Appréhender au travers d'Etudes de cas et QCM les nouveaux examens de certification d'un niveau plus élevés que la certification initiale.
- Monter en compétence sur les modules DPE-AMIANTE-PLOMB-ELEC-GAZ-TERMITE conformément aux exigences des arrêtés en vigueur au 1^{ER} FEVRIER 2012.

Tronc commun – 1 à 2 jours

Mise à jour des connaissances du bâtiment

- Maîtriser les termes techniques
- Comprendre les différentes étapes d'une construction

Loi Carrez et Superficies - 1 jour

Connaissances de bases dans le bâtiment

#1 - Analyse et mode d'emploi

- la loi / les textes d'application

#2 - Calcul des superficies

- partie privative / surface habitable

#3 - Méthodologie et matériels de mesures

- + Etude de cas
- + Etablissement d'un rapport de diagnostic
- + Contrôle des connaissances et évaluation de stage





Module 1 - 3 à 5 jours

Diagnostic de performance énergétique DPE

Arrêté du 27 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine.

Arrêté du 24 décembre 2012 relatif à la base de données introduite par le décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Arrêté du 17 octobre 2012 modifiant la méthode de calcul 3CL-DPE introduite par l'arrêté du 9 novembre 2006 portant approbation de diverses méthodes de calcul pour le diagnostic de performance énergétique en France métropolitaine.

#1 - Les généralités sur le bâtiment

- La typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives, notamment les différents types de murs, de toiture, de menuiseries, de planchers, de plafonds, leur évolution historique et leurs caractéristiques locales.
- Les spécificités des bâtiments construits avant 1948, notamment en termes de conception architecturale et de caractéristiques hygrothermiques des matériaux.

#2 - La thermique du bâtiment

- La thermique des bâtiments, notamment les notions de thermique d'hiver et d'été, de prévention et de traitement des désordres thermiques ou hygrométriques sur les bâtiments.
- Les grandeurs physiques thermiques, notamment la température, les degrés jours unifiés, la puissance, les énergies primaire et secondaire, le flux thermique, la résistance thermique, la conductivité thermique, la capacité calorifique, l'inertie thermique, les pouvoirs calorifiques supérieur et inférieur, la notion d'émission de gaz à effet de serre.
- Les différents modes de transfert thermique : conduction, convection (naturelle et forcée), rayonnement.
- Les principes des calculs de déperditions par les parois, par renouvellement d'air.
- Les principes de calcul d'une méthode réglementaire ainsi que les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles compte tenu notamment de la présence de scénarii conventionnels.
- Les sources de différence entre les consommations conventionnelles et mesurées.

#3 - L'enveloppe du bâtiment

- Les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales, notamment pour des matériaux locaux ou présentant un faible impact environnemental et leur évolution historique.
- Les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites.
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.

Durée

- 39 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques
+ examens

Option

DPE Niveau II

Mention :

« DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation »

+ 2 Jours

Amiante Niveau II :

Mention :

« Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C »

+ 2 Jours

Lieux

- Paris
- Lyon
- Thionville
- Nantes
- Aix-en-Provence
- Nice
- Bordeaux
- Guadeloupe
- Toulouse
- Caen

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Tarifs

6 980 € TTC





Durée

- 39 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques
+ examens

Option

DPE Niveau II

Mention :

« DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation »

+ 2 Jours

Amiante Niveau II :

Mention :

« Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C »

+ 2 Jours

Lieux

- Paris
- Lyon
- Thionville
- Nantes
- Aix-en-Provence
- Nice
- Bordeaux
- Guadeloupe
- Toulouse
- Caen

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Tarifs

6 980 € TTC

Module - 3 à 5 jours

Diagnostic de performance énergétique DPE (suite)

#4 - Les systèmes

- Les réseaux de chaleur, les équipements techniques, notamment les principaux équipements individuels de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire utilisant différentes sources d'énergie.
- Les principaux équipements de ventilation : simple et double flux.
- Les principaux équipements individuels utilisés pour contrôler le climat intérieur.
- Les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance.
- Les technologies innovantes.
- Les notions de rendement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.
- La mise en place d'énergies renouvelables.
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.

#5 - Les textes réglementaires

- Les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, notamment les différentes méthodes d'élaboration des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés.
- Les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privatif, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie.
- La terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus.

DPE NIVEAU II - 2 Jours supplémentaires (option)

- L'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les locaux au sein de l'immeuble.
- Le diagramme de l'air humide.
- Les différents systèmes de chauffage, de refroidissement, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et d'éclairages dans les bâtiments à usage principal autre que d'habitation et les parties communes des immeubles.
- Les chaufferies : fonctionnement, sécurité, performances.
- Les auxiliaires des différents systèmes.
- Les notions de prévention des risques liés aux légionnelles.
- L'équilibrage des réseaux de distribution.
- Les principaux équipements collectifs de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et ceux utilisés pour contrôler le climat intérieur.
- Les notions de conditionnement d'air et de distributions hydraulique et aéraulique.
- Les centrales de traitement d'air : mélange, filtration, humidification, chauffage, refroidissement, déshumidification, etc.
- Les dispositions de sécurité et de santé applicables aux lieux de travail liées au sujet de la performance énergétique.





Durée

- 39 jours - 9h / 17h30
-
- cours théoriques
- + travaux pratiques
- + examens

Option

DPE Niveau II

Mention :
« DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation »
+ 2 Jours

Amiante Niveau II :

Mention :
« Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C »
+ 2 Jours

Lieux

- Paris
- Lyon
- Thionville
- Nantes
- Aix-en-Provence
- Nice
- Bordeaux
- Guadeloupe
- Toulouse
- Caen

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Tarifs

6 980 € TTC

Module - 2 jours

Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP)

Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification.

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment.
- L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation, des techniques d'utilisation du plomb, et notamment dans les peintures.
- L'historique de la réglementation de l'utilisation et de l'interdiction de certains des composés du plomb dans les peintures.
- Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures : formes chimiques sous lesquelles le plomb a été utilisé.
- propriétés physico-chimiques du plomb et de ses composés.
- distinction entre plomb total et plomb acido-soluble.
- Le risque sanitaire lié à une exposition au plomb : connaissance des situations et compréhension des mécanismes permettant l'exposition des personnes au plomb dans l'habitation, et notamment des enfants.
- Les conséquences sur la santé de l'exposition au plomb.
- Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb.
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation.
- Les normes et les méthodes de repérage, d'évaluation de l'état de conservation, de mesure d'empoussièrement au sol et d'examen visuel.
- L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb.

+ Mise en situation

Module - 4 jours

Diagnostic des installations intérieures de Gaz

Arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz.

Arrêté du 15 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Décret no 2016-1104 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure de gaz dans les logements en location

Le corpus réglementaire et normatif en vigueur encadrant la réalisation d'une installation intérieure de gaz / L'alimentation en gaz des appareils à gaz / Le contrôle du fonctionnement des appareils / Les caractéristiques des gaz / Les spécificités des installations alimentées en gaz de pétrole liquéfié / Les chauffe-eau non raccordés / Les conduits de raccordement / Les terminologies et définitions / Les essais d'étanchéité apparente d'une installation de gaz / L'évacuation des produits de combustion des appareils à gaz raccordés / Le contrôle du débouché des appareils à circuit étanche / La ventilation des locaux / La ventilation mécanique contrôlée gaz / Les organes de coupure de l'alimentation en gaz / Les robinets de commande des appareils à gaz / Les tuyauteries fixes d'alimentation en gaz / Les types d'anomalies sur une installation intérieure de gaz / Les suites données à la découverte d'une anomalie sur une installation intérieure de gaz.



Durée

- 39 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques
+ examens

Option

DPE Niveau II

Mention :

« DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation »

+ 2 Jours

Amiante Niveau II :

Mention :

« Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C »

+ 2 Jours

Lieux

- Paris
- Lyon
- Thionville
- Nantes
- Aix-en-Provence
- Nice
- Bordeaux
- Guadeloupe
- Toulouse
- Caen

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Tarifs

6 980 € TTC

Module - 4 jours

Diagnostic des installations Électriques

Arrêté du 10 août 2015 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. L'arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Décret n° 2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location

- Les lois générales de l'électricité : tension, intensité, courant continu, courant alternatif, résistance, puissance, effets du courant électrique sur le corps humain.
- Les règles fondamentales destinées à assurer la sécurité des personnes contre les dangers et dommages pouvant résulter de l'utilisation normale d'une installation électrique à basse tension : protection contre les chocs électriques et les surintensités, coupure d'urgence, commande et sectionnement, choix du matériel en fonction des conditions d'environnement et de fonctionnement.
- Les méthodes d'essais permettant, au moyen d'appareils de mesures et d'essais appropriés, de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des règles fondamentales de sécurité : mesure de la valeur de la résistance de la prise de terre, mesure de la résistance de continuité des conducteurs de protection et d'équipotentialité, mesure du seuil de déclenchement des dispositifs différentiels.
- La technologie des matériels électriques constituant une installation intérieure d'électricité : fusibles, disjoncteurs, fonctions différentielles, interrupteurs, prises de courant, canalisations.
- Les règles relatives à la sécurité propre de l'opérateur et des personnes tierces lors du diagnostic.
- Les modèles de rapport de diagnostic des installations électriques selon le nouvel arrêté du 10 août 2015 qui clarifie les interactions entre réglementation et normalisation.
- Étude de la nouvelle norme NF C 16-600 de Juillet 2017 qui remplace le FDC 16-600 de Juin 2015.

+ Contrôle de fin de stage

+ Mise en situation

Module - 2 jours

Diagnostic Termites

Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 21 octobre 2011 fixant les conditions d'utilisations de certains produits de lutte contre les termites comme produits mentionnés à l'article L. 522-1 du code de l'environnement

- Les différentes structures des principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le bois.
- La biologie des termites présents en métropole, si la personne exerce en métropole uniquement.
- La biologie des termites présents outre-mer, si la personne exerce outre-mer.
- les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment.
- Les textes réglementaires sur le sujet.
- Le bois et matériaux dérivés, ses agents de dégradations biologiques, sa durabilité naturelle et conférée, et ses applications en construction.
- Les notions relatives aux différentes méthodes et moyens de lutte contre les termites,





Durée

- 39 jours - 9h / 17h30

cours théoriques
+ travaux pratiques
+ examens

Option

DPE Niveau II

Mention :

« DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation »

+ 2 Jours

Amiante Niveau II :

Mention :

« Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C »

+ 2 Jours

Lieux

- Paris
- Lyon
- Thionville
- Nantes
- Aix-en-Provence
- Nice
- Bordeaux
- Guadeloupe
- Toulouse
- Caen

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Tarifs

6 980 € TTC

Module – 3 à 5 jours

Diagnostic Amiante

Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante ».

Décret no 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

Arrêté du 22 décembre 2009 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Arrêté du 25 Juillet 2016 définit les critères de certifications des personnes physiques opérateur de diagnostic de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditations des organismes de certifications.

. La norme NF X 46 020 de Août 2017

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment.
- Le matériau amiante, et notamment ses propriétés physico-chimiques.
- Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante.
- Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.
- L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction.
- Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante.
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants.
- Les normes et les méthodes de repérage, d'évaluation de l'état de conservation et de mesure d'empoussièrement dans l'air et d'examen visuel.
- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public, les immeubles collectifs d'habitation et les immeubles de grandes hauteurs.
- Les techniques de désamiantage, de confinement et des travaux sous confinement.
- Les modalités de réalisation et le contenu attendu du rapport du repérage des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

+ Contrôle de fin de stage

+ Mise en situation

Module – 2 jours supplémentaires (option)

AMIANTE NIVEAU II

" Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C "





Module – 2 jours supplémentaires (suite)

Amiante Niveau II

- La norme NF X 46 020 de Août 2017 et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R.1334-22 du code de la santé publique ainsi que des examens visuels visés à l'article R.1334-29-3 du même code ; X46-021 : T1 : Traitement de l'amiante des les immeubles bâtis
- T2 : Examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante
- T3 : Mission et méthodologie
- XP X 46-023 : Éléments de cartographie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis
- Les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail pouvant accueillir plus de 300 personnes et des bâtiments industriels.
- Liste C mentionnée à l'article R. 1334-22

Module – 10 à 15 jours

Préparation du mémoire et soutenance

L'élaboration du mémoire à présenter devant le jury est un travail personnel.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Validations :

- Délivrance du titre de diagnostiqueur immobilier de niveau II (BAC+3) (depuis le 14 avril 2012 d'après l'arrêté du 05 avril 2012, J.O. du 14 avril 2012, NOR : APPD1209691A modifié par l'arrêté du 26 mai 2016 publié au JO le 7 juin 2016 NOR: ETSD1611834A).
- Attestation de formation, Dispositif de V.A.E. possible, nous contacter pour obtenir le dossier.
- Session d'examen de certification en fin de cycle.

Outils pédagogiques :

- Supports pédagogiques papier couleur.
- Etudes de cas et QCM + Mises en situation

Matériel pédagogique

- Vidéos projecteurs
- Supports de cours informatisés
- Maquettes
- Matériel de mesure (Gaz, Electricité, Plomb)
- Logiciel DPE + ordinateur (à prévoir pour la certification)
- Caméras thermiques



Durée

- 39 jours - 9h / 17h30
-
- cours théoriques
- + travaux pratiques
- + examens

Option

DPE Niveau II

Mention :
« DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation »

+ 2 Jours

Amiante Niveau II :

Mention :
« Établissements recevant du public (catégorie 1 à 4), immeuble de grande hauteur, bâtiments industriels, examen visuel après travaux et repérage liste C »

+ 2 Jours

Lieux

- Paris
- Lyon
- Thionville
- Nantes
- Aix-en-Provence
- Nice
- Bordeaux
- Guadeloupe
- Toulouse
- Caen

Dates de formation

Voir calendrier

Publics Cibles

Tout public

Tarifs

6 980 € TTC

